



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE 2022
n° DEL-2022-64

L'an deux-mille-vingt-deux, le vingt-neuf septembre à 20 heures et 30 minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Franck POQUIN, maire de la commune.

DATE DE CONVOCACTION
23 septembre 2022

Délibération publiée le 5 octobre 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 27
Présents : 21
Votants : 26

Étaient présents : Franck POQUIN, Annie-Claude BESSON, Mickaël BILLOT, Pascale PATEAU, Bruno BESSONNEAU, Amandine HUMEAU, Daniel PASDELOUP, Claude DELESTRE, Marie MALHAIRE, Roland MARION, Dominique BOUVET, Pierre BEAUDOUIN, Brigitte JUBLAN, Jean-Pierre BARBEAU, Dominique VIEJO, Yann LHUMEAU ; Laëtitia DETROY HARDY ; Pierrick CAPELLE ; Emmanuel BOUTILLIER ; Delphine BACHELÉ ; Serge MÉDINA.

Représentés ayant donné pouvoir : Marielle BARRE, pouvoir donné à Amandine HUMEAU ; Lydie NORMAND, pouvoir donné à Laëtitia DETROY HARDY ; Marie-Noëlle LEGENTIL, pouvoir donné à Pierre BEAUDOUIN ; Nathalie BENAITEAU, pouvoir donné à Dominique VIEJO ;

Absents : Mikaël BOISSEAU, Béatrice VALIN ;

Secrétaire de séance : Delphine BACHELÉ ;

OBJET : DESTINATION DES COUPES DE BOIS – EXERCICE 2023

Rapporteur : M Daniel PASDELOUP, adjoint au maire chargé de la voirie et des espaces verts

EXPOSÉ

Il est proposé que le Conseil municipal :

Envoyé en préfecture le 04/10/2022

Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché le

SLOW

ID : 049-200082550-20220929-DEL_2022_64-DE

1 - Approuve l'inscription à l'état d'assiette en 2023 des coupes prévues à l'aménagement et désignées dans le tableau ci-dessous (**coupes réglées**) :

Nom de la forêt	Numéro de parcelle	Surface à parcourir (ha)	Type de coupe	Destination de la coupe (vente ou délivrance)
FORET COMMUNALE DE SAINT-LEGER-DE-LINIÈRES	1.A	8,75	Ouverture de cloisonnements (EMC)	Vente

Et, sur proposition de l'ONF,

confirme l'inscription à l'état d'assiette en 2023 des coupes :

- bien que non prévues comme telles dans le document d'aménagement

mais à opérer cette année pour des raisons sylvicoles et désignées dans le tableau ci-dessous (**coupes non réglées**) :

Nom de la forêt	Numéro de parcelle	Surface à parcourir (ha)	Type de coupe	Destination de la coupe (vente ou délivrance)
FORET COMMUNALE DE SAINT-LEGER-DE-LINIÈRES	2.A	0,50	Sanitaire (AS)	Vente

2 - Choisisse leur destination : **vente** à la diligence de l'ONF par appel d'offres ou de gré à gré si des opportunités se présentent.

(en fonction des propositions reçues, le Conseil municipal se prononcera ultérieurement sur le mode de mise en marché des bois).

DÉLIBÉRÉ

Le Conseil municipal approuve ces propositions et autorise la signature tout document en rapport avec cette opération.

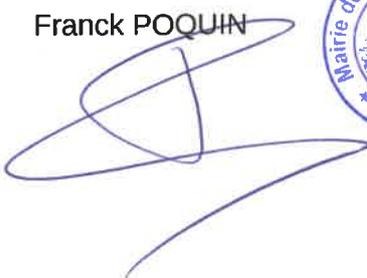
La secrétaire de séance

Delphine BACHELÉ



Pour extrait certifié conforme,
le Maire

Franck POQUIN



Envoyé en préfecture le 04/10/2022
Reçu en préfecture le 04/10/2022
Affiché le 
ID : 049-200082550-20220929-DEL_2022_64-DE